

Procédés Techniques de la Traduction

أساليب عمليات الترجمة

Dr. Fadl Allah Ismail Ali¹

د. فضل الله اسماعيل علي

RÉSUMÉ

Dans cette recherche l'auteur donne une classification des différentes difficultés pratiques de la traduction, et il suggère des méthodes spécifiques pour les résoudre. Ainsi, l'auteur opère une distinction entre deux grands ensembles de procédés de la traduction ; ceux de la traduction directe, emprunt, c.à.d. calque et littérale, et ceux de la traduction indirecte ou oblique, c.à.d. transposition, modulation, équivalence et adaptation.

الخلاصة

في هذا البحث صنف الباحث بعض الصعوبات المختلفة لممارسة الترجمة. واقترح بعض الطرق الخاصة لمعالجتها، وميَّز بين فئتين من طرق الترجمة. هما فئة الترجمة المباشرة، التي تشمل الاقتراض والترجمة الحرفية، وفئة الترجمة غير المباشرة، أو التلميحية، وتشمل الإبدال والتبديل والمعادلة والملاءمة.

1. PROCÉDÉS TECHNIQUES OU STYLISTIQUES COMPARÉS ?

Si la théorie de la traduction se vouait à une sorte d'extrapolation, épistémologique certes, mais largement spéculative, sur l'essence même du concept "sens", la pratique, elle, ne cesse de marquer des points quant à la précision de ses méthodes et le pragmatisme de ces démarches. Dans son effort

¹ Chef de Département de la Traduction, Université Ouverte du Soudan

pour faire resurgir tout le sens, explicite ou implicite, du message que renferme le texte original, le traducteur recourt, selon le cas, à des divers procédés techniques de traduction. Ces procédés s'avèrent d'une efficacité susceptible de mieux rendre le sens du dit message.

C'est à travers ce travail de sélection, de tri et d'adaptation que se manifeste tout le dynamisme du processus de la traduction. "La dynamique de la traduction", écrit G. Steiner (1969), "est avant tout explicative. Elle explique ou plus justement explicite et rend tangible tout ce qu'elle peut de l'inhérence sémantique de l'original".

En fait, les procédés techniques sont les outils pratiques qui assurent ce dynamisme. Ils entrent en vigueur surtout lors de la dernière phase du processus traductionnel ; c'est-à-dire, lors de reconstitution du sens retenu du message. Il est évident que on ne traduit pas pour comprendre mais qu'on traduit pour faire comprendre. Tout en étant primordiale et indispensable, la phase de la compréhension du message comporte une recherche sémantique et grammaticale intense pour déterminer le sens. Ainsi, elle se situe à la périphérie des procédés techniques de la traduction. Cette phase n'entre pas donc dans l'analyse des techniques de la traduction.

Toutefois, il faut d'emblée exclure de toute méthodologie pratique de traduction le jeu de correspondances purement formelles, ce mot à mot servile que se contente de reproduire les équivalents formels et absurdes. Toute traduction qui ne se fonde pas sur la compréhension approfondie du texte de départ ne peut guère aboutir.

En outre, le recours à l'un ou l'autre des procédés techniques de la traduction varie en fonction du genre du texte en question. La traduction scientifique, par exemple, recourt, plus que d'autres genres de traduction, au calque, à l'emprunt et à la traduction littérale; bref, à la traduction directe. L'eau et ses composants (H_2O), le sang et ses globules, etc., reçoivent en français et en arabe des appellations analogues, pour ne pas dire identiques. La science n'est-elle pas en passe de s'internationaliser ?

Par contre, les faits de culture, pour divers qu'ils soient, et les créations sur la langue appellent plutôt à la traduction indirecte ou oblique qui tient compte de la différence de conception avec laquelle les diverses langues humaines découpent la même réalité.

Les procédés techniques de la traduction se situent, dans l'état actuel de la recherche en traduction, sur le terrain de la linguistique comparée, et plus particulièrement de la stylistique comparée. L'œuvre magistrale dans ce domaine dont on se dispose, est ce de Vinay et Darbelnet, *Stylistique Comparée du français et de l'Anglais*. Ces deux auteurs canadiens reprennent le chemin tracé par A. Malblanc dans son œuvre *Pour une Stylistique Comparée Français et de l'Allemand*.

Aussi faut-il tenir compte des réserves formulées par certains linguistes, portant sur une influence possible de la philosophie allemande post-humboldtienne sur ces auteurs. Une telle influence risquerait de scléroser cette démarche comparée dans des hypothèses arbitraires sur les langues humaines.

Cependant, il n'est certainement pas de l'intention de l'auteur de présenter ici un traité de stylistique comparée du français et de l'arabe. Il se contentera d'exposer tout simplement les proposés par Vinay et Darbelnet en vue de les appliquer dans la pratique de la traduction du français vers l'arabe. Cet exposé, bien entendu, ne manquera pas son lot habituel d'exemples et d'illustrations tirés de notre pratique et de nos observations sur la traduction vers l'arabe.

En effet, l'auteur offre une classification des différentes difficultés pratiques de traduction et il en suggère des méthodes spécifiques pour les résoudre. Ainsi, l'auteur opère une distinction entre deux grands ensembles de procédés de la traduction ; ceux de la traduction directe (emprunt, calque et emprunt, calque et littérale) et ceux de la traduction indirecte ou oblique (transposition, modulation, équivalence et adaptation).

À ces deux grands ensembles des procédés correspondent, en fait, des parallélismes ou des divergences aussi bien au niveau structural qu'au niveau méta linguistique. Le recours à l'un ou à l'autre des procédés techniques de la traduction se précise par le type même du rapprochement qu'on fait entre les deux systèmes linguistiques concernés "dont l'un est exprimé et figé, l'autre est encore potentiel et adaptable" (Alesco 1975). Par exemple: la police (*būlīs* et *šurṭa*), la mode (*mōda* et *dūraga*), le métropolitain parisien (*mitro* et *qiṭār al-'anfāq*), etc.

Mais il existe un autre aspect d'emprunts beaucoup plus pernicieux, des faux amis insidieux et trompeurs. Il s'agit de ce qu'on appelle les emprunts estropiés qui entrent dans le lexique et deviennent, avec le temps, des servitudes linguistiques. Le "*sahl*", par lequel on, en français, désigne une zone semi-désertique partagée entre plusieurs états africains, signifie en arabe "plaine". Le champ notionnel de ce terme se recouvre dans les deux langues ; ne s'agit il pas d'un emprunt de l'arabe par le français ! or, l'usage veut, de nos jours, que l'on traduise, en arabe, ce concept par (*sāhil*) qui signifie côte ou littoral. L'emprunt estropié dans ce cas ne peut que faire tort à l'intelligence de la langue d'arrivée. C'est dans ce contexte qu'il faut situer, en outre, l'équivalent en arabe de "logarithm" puisé à l'origine à l'arabe d'après le nom de son inventeur arabe *al-Khawārizmī*.

Il faut noter que les emprunts entrent dans la langue par le biais de certaines traductions établies sous l'effet obnubilant de la langue de départ. Même s'ils constituent, après leur adaptation, un moyen important d'enrichissement du lexique de la langue d'arrivée, les emprunts sont parfois de nature à déformer la langue et accentuer ses illogismes.

C'est pour cette raison que certains philologues arabes ont inventorié un ensemble de formes linguistiques pour détecter les termes arabes ou arabisés des termes étrangers, appelés des termes intrus "*dakhīl*" (Alesco 1975). Cet effort ne suffit pas, à lui seul, pour préserver la langue arabe et en garder sa pureté prétendue.

2. PROCÉDÉS DE LA TRADUCTION : DÉTAILLES

2.1 LE CALQUE

Il y a calque linguistique quand pour "dénommer une notion ou un objet nouveau, une langue A traduit un mot simple ou composé appartenant à la langue B en mot simple existant dans la langue ou en terme composé des mots existant dans la langue." (Dubois 1960:2). En traduction, le calque se manifeste par l'emprunt de la structure ou de l'expression étrangère en les traduisant dans la langue d'arrivée, tels que les exemples suivants en arabe : homme d'affaire (*rajul 'a'māl*), aéroport (*minā' jawwī*). Il y a également des calques d'expression qui introduisent dans l'arabe moderne des constructions nouvelles, le traitement de données se dit (*mu'alajat al-malūmāt*).

De la même manière que les emprunts, il existe bien des calques absurdes dont on peut guère déceler la teneur par le seul recours à la langue. Ainsi, il est navrant de lire sur l'enseigne d'une grande société financière arabe l'expression (*maqar ijtimā'ī*) pour traduire "siège social". Si l'expression étrangère ne côtoie pas de très près la pseudo-traduction arabe, on n'aurait pas le moindre doute qu'il s'agit là plutôt des services sociaux de ladite société. Ainsi, le calque peut déstabiliser les structures phraséologiques de la langue d'arrivée et aboutir à des sens trompeurs. On peut citer dans ce registre des calques constatés à maintes reprises dans le dictionnaire des termes de physique publié par l'Académie Irakienne; on propose "*puissance hi'aniya*" en contrepartie de la "puissance en chevaux" (Alesco 1975).

2.2 LA TRADUCTION LITTÉRALE

Ce procédé consiste à transférer mot à mot – quand la langue le permet – le passage de la langue de départ à la langue d'arrivée. Il permet d'aboutir à un texte correct et idiomatique "sans que le traducteur ait eu à se soucier d'autre chose que des servitudes linguistiques" (Dubois 1960). Ex : Je pars demain pour Londres : (*ughādiru ghadan ilā Landan*). De même, l'expression "La montée de la crise financière mondiale" se traduit en arabe littéralement (*taṣāudu al-azmati al-māliyya al-āalmiyya*).

En effet, la traduction littérale est un instrument naturel et bénéfique pour le traducteur. L'absence totale d'un tel procédé ferait de la traduction une aberration qui consisterait à altérer systématiquement, par des jeux d'interprétations et d'adaptation, la forme linguistique du texte de départ. Les noms propres, les chiffres ainsi que d'autres servitudes linguistiques sont des points de repos pour le traducteur. Plus les langues d'une traduction sont rapprochées au sein d'une

même famille linguistique, plus elles se prêtent – la syntaxe et la grammaire n’y étant pas pour rien – à la traduction littérale.

Cependant, il ne faut pas confondre la traduction littérale avec la traduction de forme linguistique que ne serait qu’un agencement de mots aboutissant à un non-sens, voire même à un contre-sens. La traduction littérale n’est pas considérée comme procédé technique que par des exigences particulières et par le savoir-faire nécessaire pour bien la manier. L’exemple devenu classique pour la traduction littérale non-avisée est le suivant : "La nouvelle lui glace le coeur" traduit littéralement avec un parfait contre-sens "*athlaja al-khabaru şadrahu*".

Cet exemple nous montre que la fidélité naïve au texte de départ nous lègue une traduction pour le moins inacceptable. Vinay et Darbelnet (1957) élaborent certains critères pour définir ce concept d’inacceptabilité. Un message traduit littéralement en dehors de son propre contexte (linguistique et extra linguistique) et sans aucun respect pour les servitudes syntaxiques et sémantiques de la langue d’arrivée peut :

1. donner un autre sens.
2. n’aboutir à aucun sens.
3. être agrammatical.
4. s’avérer absurde dans la langue d’arrivée.
5. changer de registre linguistique.

Ces difficultés que soulève la traduction directe nous révèlent l’insuffisance patente des procédés directs à rendre justement le sens retenu du message à traduire. Or, le traducteur ne saurait trouver dans les dictionnaires bilingues des solutions, taillées sur mesure, pour ses divers problèmes de traduction. Cela est dû au fait de la capacité infinie de la langue à se reproduire et à créer un nombre infini des combinaisons linguistiques inédites. Seuls le contexte et la situation d’une combinaison linguistique décident de son sens virtuel. C’est pourquoi le traducteur expérimenté part, en priorité, au découvert et à la reconstitution de ce contexte générateur de sens.

En réalité, des raisons variées, syntaxiques, sémantiques ou idiomatiques conditionnent la formulation du message linguistique. Le traducteur se doit donc se libérer des servitudes aussi bien grammaticales que lexicales pour saisir le sens du message. Ce franchissement doit être équilibré, en contre-partie, par une conformité lucide aux servitudes que lui impose la langue d’arrivée. C’est à ce stade que s’affirme l’utilité des procédés techniques de la traduction obliques que voici :

2.3 LA TRANSPOSITION

C’est un procédé technique de traduction auquel recourt le traducteur pour trouver l’équivalent correct et adapté à son message. La transposition consiste à remplacer dans la langue d’arrivée une partie de discours de la langue de départ par une autre partie de discours, ainsi un substantif par un verbe en gardant

strictement les concepts sémantiques de la langue de départ, par exemple : "depuis l'électrification de la campagne" en " *mundhu an tammāt ināratu ar-rīfī*".

Il faut noter que la tournure de base et la tournure transposée ne se recouvrent certes pas du point de vue stylistique. C'est le traducteur qui opère la transposition dans le but d'enlever toute ambiguïté à la formulation de son message. C'est ainsi que le syntagme "avec le renchérissement du pétrole" peut se transposer en arabe par un autre syntagme équivalent : "*kullamā irta'fat as'āru'l-bitrūli*".

2.4 LA MODULATION

C'est un procédé qui aboutit à un changement linguistique du message grâce à un changement du point de vue. On peut donner pour illustrer ce procédé l'exemple de la demi-douzaine que peut s'exprimer en arabe par le nombre "*sitta*". De même la cinquième roue (terminologie automobile) se dit en français "roue de secours" tandis qu'en arabe elle se nomme "*ajalat al-ihdiyāf*" (roue de réserve).

2.5 L'ÉQUIVALENCE

Ce procédé résulte d'un changement de point de vue qu'impose la structure même de la langue d'arrivée. On ne traduit pas les signes linguistiques à part mais dans leurs ensembles respectifs selon leur sens contextuel et selon les conventions précises de la langue concernée.

L'exemple typique de l'équivalence peut être celui de la réaction spontanée d'une personne se trouvant dans une situation désobligeante: un français dira "merde !", un américain dira "shit!", un arabe dira peut-être – pour effleurer un des tabous linguistiques, combien nombreux, de cette langue "*ʔuz !*". Dans cette même situation un soudanais dira pudiquement "*zif*": une variété de goudron. C'est ainsi qu'on peut rendre en arabe "pomme de terre" par "*baṭāṭis*", "au fur et mesure" par "*kulma...*" et les fèves par "*fūl maṣrī*" ou bien "*fūl sūdānī*" respectivement du point de vue d'un Egyptien ou d'un Soudanais.

En fait, l'équivalence renvoie à tout le contexte socio-linguistique d'une langue donnée, sa manière d'exprimer les choses, ses expressions idiomatiques, ses mythes et ses symboles, etc. Ainsi les Icare, les Roméos et les Juliettes ont des équivalences différentes dans la langue arabe. L'étude comparée des proverbes et dictons révèlent la nécessité de ce procédé pour réussir un tel type de traduction.

2.6 L'ADAPTATION

Avec ce procédé, on touche aux limites de l'exégèse et de l'interprétation en traduction. Ce procédé s'emploie pour traduire une situation *sui generis* par une situation voisine ou proche. Il vise à recréer l'équivalent culturel et linguistique d'une situation absente dans la langue d'arrivée. Les traductions effectuées en arabe par al-Ṭaḥṭāwī fournissent des nombreux exemples dans ce

domaine. L'opéra pratiquement inexistant dans l'Égypte ottoman est traduit par adaptation "masrah jinai".

Ces différents procédés ne sont, bien entendu, ni exhaustifs, ni exclusifs. Le recours à l'un, comme l'auteur l'a souligné, n'exclut pas l'usage de l'autre. En outre, ils ne sont pas automatiques dans ce sens qu'ils ne se prêtent pas avec spontanéité et avec facilité. Il faut que le traducteur découvre le procédé adéquat pour chacun des contextes éventuels. Ce pouvoir discrétionnaire du traducteur dans le choix de ses moyens d'expression est censé équivaloir à sa capacité éprouvée de déceler le sens voulu par son auteur.

RÉFÉRENCES

Alesco

1975 *Dictionnaire des termes de Physique*. Bagdad : Alesco.

Dubois, Jean

1960 *Dictionnaire de Linguistique*. Paris : Frenchman.

Malblanc, A

1963 *Pour une Stylistique Comparée Français et de l'Allemand*. Beyrouth: Librairie du Liban.

Vinay, J, P. et J. Darbelent

1957 *Stylistique Comparée du Français et de l'Anglais*. Beyrouth: Librairie du Liban.

Steiner, G

1969 *Après Babel*. Beyrouth: Halabi Press.

